

# COMITE DEPARTEMENTAL DU DAUPHINE F.S.C.F.

## CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL MIGNOT

**Le 1<sup>er</sup> mars 2015 à MONTELIMAR**

Halle des sports « Les Alexis » - Chemin des Alexis – 26200 Montélimar – 04 75 01 13 60

### HORAIRE

- Adultes **9h** : échauffement                      **9h30** : compétition
- Pupilles **convocation : 13h45**
  - 1<sup>er</sup> tour    14h15 échauffement                      14h45 compétition
  - 2<sup>ème</sup> tour    16h30 échauffement                      17h00 compétition

### COMPETITION

- Les gymnastes adultes peuvent panacher sur tous les degrés
- Les majorations pupilles et adultes sont accordées à partir de la note 7 (programme Fédéral 2015 – art. 114 - page IMP-03)

**CLASSEMENT** - 1 classement individuel et 1 classement par challenge.

**A. Classement individuel** : un par degré en pupilles et en adultes.

- ♦ Pour les adultes (6 agrès) : le classement est effectué dans le degré majoritairement présenté.  
En cas d'égalité, le classement se fait dans le degré le plus élevé de l'égalité. Exemples :

- 3 notes en 3<sup>ème</sup> degré - 3 notes en 5<sup>ème</sup> degré → classement en 5<sup>ème</sup> degré
- 2 notes en 2<sup>ème</sup> degré - 2 notes en 3<sup>ème</sup> degré - 2 notes en 4<sup>ème</sup> degré → classement en 4<sup>ème</sup> degré
- 2 notes en 2<sup>ème</sup> degré - 1 note en 3<sup>ème</sup> degré - 2 notes en 4<sup>ème</sup> degré - 1 note en 5<sup>ème</sup> degré → 4<sup>ème</sup> degré

**Feuilles de pointage** : rose pour le 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> degré, bleu pour le 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> degré, vert pour le 2<sup>ème</sup> degré

Le palmarès adultes est donné environ 40 minutes après la fin de la compétition adultes.

**Le titre de champion départemental « adulte » est décerné au gymnaste totalisant le plus grand nombre de points au classement général, toutes catégories confondues et après majoration (en cas d'ex æquo : au gymnaste le plus âgé).**

- ♦ Pour les pupilles :

### **5 catégories** :

- **1<sup>er</sup> degré**      4 appareils sans panachage, avec majoration - *feuille de badge blanche*
- **2<sup>ème</sup> degré**      4 appareils sans panachage, avec majoration - *feuille de badge verte*
- **Poussins**      gymnastes nés en 2005 et 2004 - *feuille bleue*
- **Benjamins**    gymnastes nés en 2003 et 2002 - *feuille rose*

## - Minimes gymnastes nés en 2001 et 2000 - feuille verte

Les poussins, benjamins et minimes, réalisant au moins le 3<sup>ème</sup> degré pupille sur un appareil, se présentent aux 6 agrès et peuvent changer de degré en changeant d'agrès. *Il leur est toutefois impossible de réaliser le 1<sup>er</sup> degré.*

**Rappel : pour les arçons et les anneaux** : le 3<sup>ème</sup> degré pupille correspond au 1<sup>er</sup> degré adulte, le 4<sup>ème</sup> degré pupille au 2<sup>ème</sup> degré adulte, le 5<sup>ème</sup> degré pupille au programme du championnat fédéral minime 2.

### Classement

- 1 classement par catégorie : les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés (médaille)
- Les pupilles 1<sup>er</sup> degré reçoivent un « Diplôme d'étoiles » (à partir de 32 points)
- Les pupilles 2<sup>ème</sup> degré reçoivent un « Diplôme d'étoiles » (à partir de 36 points)
- Les autres pupilles reçoivent une « attestation de niveau »
- **Les 6 premiers des catégories** : 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>ème</sup> degré, poussins, benjamins et minimes sont qualifiés pour la finale « individuels pupilles ». **La liste des gymnastes qualifiés est définitive à l'issue de la compétition et les droits d'engagements sont dus.**

Seuls les gymnastes présents lors de la lecture du palmarès se verront récompensés. Les absents qualifiés garderont leur qualification acquise.

Les clubs ayant des minimes qualifiés pour la finale et qui désirent participer à la coupe interclubs doivent le signaler au responsable de compétition afin de permettre la qualification du gymnaste suivant.

- **Le titre de champion départemental « pupille »** est décerné au gymnaste totalisant le plus grand nombre de points au classement général, toutes catégories confondues et après majoration (en cas d'ex æquo : au gymnaste le plus âgé).

Le palmarès pupilles est donné environ 40 minutes après la fin de la compétition.

### B. Classement des challenges

#### ◆ Challenge MIGNOT

Pupilles : les 6 meilleurs totaux de chaque club sont retenus

Adultes : les 6 meilleurs totaux de chaque club sont retenus

→ Total des 12 totaux pour le challenge MIGNOT

#### ◆ Challenge départemental

Ce challenge est ouvert uniquement aux clubs n'ayant pas l'effectif suffisant pour participer au challenge Mignot (6 adultes, 6 pupilles).

Pour le classement du challenge départemental, les 6 meilleurs totaux du club sont retenus, pupilles et adultes confondus.

*Ces 2 challenges sont remis en jeu chaque année.*

### Attestations :

Les gymnastes qui désirent se présenter au championnat fédéral individuel pupilles doivent demander une attestation au directeur de concours. Le règlement de la page R-21 (articles 32092 et 32102) est appliqué.

Les gymnastes adultes qui désirent se présenter au stage d'Animateur Fédéral 1 doivent demander une attestation de niveau au directeur de concours. Ils doivent au minimum réaliser le 3<sup>ème</sup> degré adulte sur tous les appareils.

## **REMARQUE**

Pour l'attribution des challenges, afin de ne pas créer de déséquilibre dans l'influence des notes,

- d'une part : entre les gymnastes pupilles n'effectuant que le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> degré sur 4 agrès et ceux réalisant les autres degrés sur 6 agrès.

- et d'autre part : entre les notes des adultes et des pupilles,  
le total de chaque gymnaste 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés pupilles est affecté du coefficient 1,30.

Ce coefficient ne permet pas d'obtenir un total de 60 mais il permet de réguler les notes de ces gymnastes et de les rapporter vers la réalité d'un passage aux anneaux et aux arçons.

**DROITS D'ENGAGEMENTS** : 3.50 € par gymnaste. A régler lors des engagements.

## **IMPORTANT**

**Attention : un gymnaste (pupille ou adulte) ne pouvant pas présenter de licence complète le jour de la compétition ne pourra pas concourir.**

**Chaque association est tenue de vérifier les totaux de ses gyms à l'issue de chaque horaire de compétition (dans un délai maximum de 20 minutes).**

**Le palmarès n'est pas distribué sous forme papier à l'issue de la compétition mais une version informatique est envoyée par mail le soir-même.**